

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD014-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	64
Votants	81
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2019.

**LE 7 février 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : MANDAT SPECIAL POUR MME MOULENES – 11EMES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-VIETNAMMIENNE**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY  
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

**POUVOIRS :**

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

**OBJET : MANDAT SPECIAL POUR MME MOULENES – 11EMES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-VIETNAMMIENNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant qu'**en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

**Que** dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée relatif aux questions d'assainissement, le Grand Périgueux a engagé un travail particulier avec le Vietnam.

**Considérant que** les 11èmes Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne porteront sur le thème « Despartenariats au service du développement innovant et durable du territoire ».

**Qu'il y a lieu de prévoir** le déplacement d'un élu pour participer aux 11èmes Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne qui se tiendra les 1<sup>ers</sup> et 2 avril 2019 à Toulouse.

**Qu'il est proposé que** l'agglomération y participe et qu'il soit donné mandat à Madame Marie MOULENES, Conseillère en charge des missions relatives à l'Europe, à la coopération, aux politiques contractuelles et au SCOT.

**Que** les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 15,25€ et les frais d'hébergement dans la limite de 90€ la nuitée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de donner mandat spécial à Madame Marie MOULENES, Conseillère en charge des missions relatives à l'Europe, à la coopération, aux politiques contractuelles et au SCOT afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux aux 11èmes Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019 à Toulouse.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	14 FEV. 2019	Pour extrait conforme	14 FEV. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 FEV. 2019	Périgueux, le	14 FEV. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU